

BULLETIN DE PARTICIPATION

OFFRE NON CUMULABLE AVEC D'AUTRES OFFRES PROMOTIONNELLES EN COURS

Pour recevoir votre remboursement :

1. Achetez entre le 1^{er} mars et le 30 Juin 2020 un smartphone CROSSCALL ACTION-X3 / ACTION-X3 PRO en France métropolitaine, et dans les Départements et régions d'Outre Mer (DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), Internet ou magasin.

Consultez la liste des smartphones éligibles ci-dessous

2. Complétez lisiblement les informations du bulletin de participation ci-après.

3. Constituez votre dossier dans une enveloppe :

- Le bulletin de participation original dûment rempli.
- La copie de la facture/ justificatif d'achat (ou ticket de caisse) de votre ACTION-X3/ACTION-X3 PRO CROSSCALL sur laquelle sera entouré le prix et date d'achat du produit visé par l'offre de remboursement.
- Votre code-barre original (EAN) de votre smartphone découpé de l'emballage original
- Votre IBAN/BIC (Présent sur votre RIB) émanant d'une banque domiciliée en France métropolitaine/DROM
- Votre extrait KBIS de moins de 3 mois pour les professionnels.

4. Envoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie, **dans les 10 jours ouvrés** (pour les particuliers / professionnels) suivant la date de votre achat en magasin ou sur Internet (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Compte-tenu de la **situation exceptionnelle liée au confinement**, le délai des 10 jours ouvrés est supprimé pour demander votre remboursement. Merci de nous faire parvenir votre dossier complet dès que vous en avez la possibilité (**avant le 31 Juillet 2020**).

ADRESSE D'EXPÉDITION

TAKE OFF N°2263 - OFFRE CROSSCALL 50€ ACTION-X3 / ACTION-X3 PRO
CS 50454 13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2

Nous vous recommandons d'envoyer votre dossier en lettre suivie.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération, service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération (2263) dans l'objet de votre email.

Obligatoire Cochez ci-dessous les produits éligibles que vous avez achetés :

SMARTPHONES : ACTION-X3 ACTION-X3 PRO

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

NUMÉRO TEL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix d'achat du produit éligible à l'offre (prix indiqué et acquitté sur votre preuve d'achat) et ce remboursement ne pourra excéder 50€ TTC. L'offre est réservée exclusivement aux clients, particuliers et professionnels résidant en France métropolitaine et dans les DROM, et est limitée à une demande par foyer pour les particuliers (même nom, même prénom, même IBAN/BIC) et 6 demandes pour les professionnels (même N° de SIRET). Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme. Toute demande illisible, raturée ou incomplète sera considérée comme nulle. Frais d'envoi et de copie des documents non remboursés. CROSSCALL décline toute responsabilité en cas de perte ou de retard, sauf en cas de faute ou de manquement délibéré de la part de CROSSCALL. Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont utilisées par Crosscall ou son prestataire pour la gestion de l'opération et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct réalisée par Crosscall pour informer ses clients ou prospects de ses offres et services. Les données ne seront pas communiquées à des tiers, sauf accord explicite et préalable du participant à l'opération et ne seront pas transférées en-dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Participant dispose d'un droit d'accès, ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, sur les données le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom et prénom en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante : Crosscall, 245, rue Paul Langevin - 13290 Aix-en-Provence, France (RCS Aix-en-Provence n° 518 706 890). **Seules les réclamations avec preuve d'envoi (lettre suivie ou RAR) et exprimées dans un délai de 2 mois après la fin de l'opération pourront être étudiées.** DAS (W/Kg) : ACTION-X3 : tête (0,803), corps (1,463), membres (3,43). Le DAS (ou Débit d'absorption Spécifique), quantifie le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que ce niveau soit inférieur à 2 W/Kg. L'usage d'un dispositif d'écoute permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques émises par le téléphone mobile est recommandé. Photo non contractuelle.